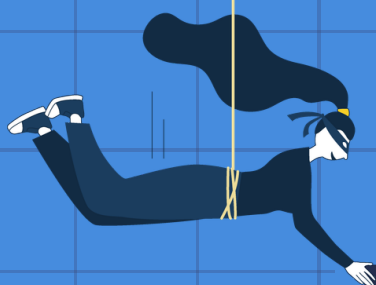


20 FICHES DE RÉVISIONS



ÉDITIONS
pamplémousse

VERSION SANS
ILLUSTRATIONS



DROIT INSTITUTIONNEL DE L'UNION EUROPÉENNE

**Fiches complètes, synthétiques, à jour
et optimisées pour la mémorisation**



EXTRAIT GRATUIT - NE PAS DIFFUSER

PDF TRACÉ ET SÉCURISÉ

IL EST FORMELLEMENT INTERDIT DE TRANSMETTRE CE FICHIER À UN TIERS.

TOUTE REPRODUCTION OU DIFFUSION PARTIELLE OU TOTALE EST FORMELLEMENT INTERDITE ET FERA L'OBJET DE POURSUITES PÉNALES (3 ANS D'EMPRISONNEMENT + 300 000€ D'AMENDE, ART. L335-2 DU CPI - ALINÉA 1ER DE L'ARTICLE L. 122-4 DU CPI).

L'IMPRESSION EST RÉSERVÉE À UN USAGE UNIQUE ET STRICTEMENT PERSONNEL.



Avec la profonde volonté de fabriquer une nouvelle génération d'outils d'apprentissage qu'on aurait tous rêvé avoir, ces fiches de révisions optimisées sont issues d'un processus de fabrication bien réfléchi faisant intervenir toute une chaîne de compétences :

- 1 enseignant, sélectionné pour la qualité de ses compétences, pour un fond juridique et pédagogique de haute qualité ;
- 1 spécialiste de la mémorisation pour décupler la puissance de rétention des notions ;
- 1 graphiste.

Avant d'être mises à disposition des étudiants, ces fiches sont ensuite relues par au moins 3 personnes dont au moins un étudiant beta-testeur afin de réaliser un "testing" et apporter d'éventuels ajustements. Nous voulons être sûrs que ces fiches soient les meilleures.

Si malgré cela, vous repérez une éventuelle coquille/une faute ? Ou si vous avez un commentaire, écrivez-nous à magazinepamplemousse@gmail.com et soyez récompensé(e) !

Présentation de la matière

Le droit institutionnel de l'UE selon Pamplémousse :

Le droit institutionnel de l'Union européenne est l'ensemble des règles applicables aux institutions et organes de l'Union européenne. Il comprend également les règles régissant le processus décisionnel de l'Union européenne dans sa dimension législative, exécutive et budgétaire.

Le droit institutionnel de l'UE dans la société :

Chers pépins spectateurs, la question que vous attendez tous !

Ready ? « *Je suis un droit qui exerce une influence considérable sur des centaines de millions de justiciables et je demeure profondément méconnu par les citoyens qui sont pourtant amenés à voter tous les cinq ans en application de mes textes fondateurs. Souvent perçu comme complexe et technique, je fais l'objet de critiques régulières, notamment en raison de mon caractère trop obscur. Je suis même considéré, à tort ou à raison, comme étant trop éloigné des Français alors que l'application de mes textes peut conduire à un changement substantiel de leur vie quotidienne... Je suis... Je suiiiiissss OUI BRAVO ! Le droit institutionnel de l'Union européenne ! ».*

Le droit institutionnel de l'UE en quelques mots-clés :

TUE et TFUE (pas de panique, tu vas rapidement découvrir à quoi correspondent ces acronymes...), Droit originaire et droit dérivé, primauté et effet direct, traité constitutif et traité modificatif, institutions et organes.

Le droit institutionnel de l'UE selon nos lecteurs :

« *Au début, j'ai eu un peu de mal à suivre cette matière, car au-delà des institutions, il fallait aussi maîtriser quelques principes du droit de l'Union européenne. Néanmoins, j'ai eu la chance d'avoir une super chargée de TD, grâce à laquelle j'ai validé avec 14 au partiel ! Je pense que cette matière est importante pour nous en tant qu'étudiant, car nous sommes des citoyens de l'Union européenne. Si je devais donner un conseil pour réussir dans cette matière : soyez concentrés quand vous révisez, on peut vite s'emmêler les pinceaux* », Maimouna, L2 Droit.

3 conseils de la Team Pamplémousse pour réussir cette matière :

1/ Adopter une approche historique

Tout d'abord, on te conseille d'**adopter**, du moins au démarrage, **une approche historique des institutions de l'Union européenne**. Cela permet de bien comprendre les raisons et les conséquences de l'émergence de ce système institutionnel si complexe. *N'oublie pas, avant d'apprendre, il faut toujours comprendre !*

2/ Ne pas comparer le système institutionnel de l'UE au système institutionnel français

Ensuite, il est important de **comprendre que le système institutionnel de l'Union n'est pas un simple décalque du système institutionnel français**. Par exemple, le principe de séparation des



pouvoirs et son application dans le système français ne sont pas totalement pertinents en droit de l'Union européenne.

3/ Étudier les principes basiques de l'Union européenne

Enfin, le droit institutionnel de l'Union européenne ne peut pas être compris, et donc ne peut être assimilé, sans **étudier en parallèle les principes de base du droit de l'Union européenne**. Une lecture croisée de ces deux matières peut être décisive pour en saisir toutes les nuances et toutes les implications.



SOMMAIRE

INTRODUCTION : LA CONSTRUCTION DE L'UNION EUROPÉENNE	5
FICHE N° 1 : LA CECA	6
1. La construction de l'Union européenne	6
2. La création de la CECA	6
FICHE N° 2 : LA CEE	9
1. Les traités de Rome	9
2. L'Acte unique européen	12
FICHE N° 3 : L'UNION EUROPÉENNE	13
1. Le traité de Maastricht	13
2. Le traité d'Amsterdam et le traité de Nice	15
3. Le traité de Lisbonne	16
I — LES INSTITUTIONS DE L'UNION EUROPÉENNE	18
1. Les institutions décisionnelles	19
FICHE N° 4 : LE CONSEIL EUROPÉEN	19
1. Présentation du Conseil européen	19
2. Président du Conseil européen	19
3. Fonctions du Conseil européen	20
FICHE N° 5 : LA COMMISSION EUROPÉENNE	21
1. Composition	21
2. Fonctionnement	21
3. Rôle	22
FICHE N° 6 : LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE (LE CONSEIL)	23
1. Composition	23
2. Fonctionnement	23
3. Rôle	24
FICHE N° 7 : LE PARLEMENT EUROPÉEN	25
1. Composition	25
2. Fonctionnement	25
3. Rôle	26
2. Les institutions de contrôle	28
FICHE N° 8 : LA COUR DE JUSTICE DE L'UNION EUROPÉENNE (contrôle juridictionnel)	28
1. Le Tribunal	28
2. La Cour de justice	28
FICHE N° 9 : LA BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE	30
(contrôle monétaire)	30
1. Présentation	30



2. Composition	30
3. Fonction	31
FICHE N° 10 : LA COUR DES COMPTES (contrôle financier)	32
1. Présentation	32
2. Composition	32
3. Fonctionnement	32
4. Fonctions	33
3. Les principes applicables aux rapports institutionnels	34
FICHE N° 11 : LES PRINCIPES APPLICABLES AUX RAPPORTS INSTITUTIONNELS	34
1. Le principe de l'équilibre institutionnel	34
2. Le principe de coopération loyale	34
II — LES PRINCIPAUX ORGANES DE L'UNION EUROPÉENNE	36
FICHE N° 12 : LES ORGANES D'ASSISTANCE	37
1. Le Comité économique et social européen	37
2. Le Comité européen des régions	38
FICHE N° 13 : LES ORGANES DE CONTRÔLE	40
1. Le Médiateur européen	40
2. Le Contrôleur européen de la protection des données	41
FICHE N° 14 : LES AUTRES ORGANES	42
1. Le Comité européen de la protection des données	42
2. Le Service européen pour l'action extérieure (SEAE)	43
3. Banque européenne d'investissement (BAE)	43
III — LE PROCESSUS DÉCISIONNEL DE L'UNION EUROPÉENNE	45
FICHE N° 15 : LE PROCESSUS LÉGISLATIF	46
1. Présentation du processus législatif	46
2. Les deux types de procédures législatives	46
FICHE N° 16 : LE PROCESSUS EXÉCUTIF	48
1. Présentation du processus exécutif	48
2. Les étapes du processus législatif	48
FICHE N° 17 : LE PROCESSUS BUDGÉTAIRE	50
1. Présentation du processus budgétaire	50
2. Les étapes du processus budgétaire	51
IV — LES PIÈGES À ÉVITER EN DROIT INSTITUTIONNEL DE L'UNION EUROPÉENNE	53
FICHE N° 18 : LES PIÈGES À ÉVITER (1)	54
1. Piège n° 1 : La distinction entre le Conseil de l'Europe, le Conseil de l'Union européenne et le Conseil européen	54
2. La distinction entre la Cour de justice de l'Union européenne et la Cour européenne des droits de l'Homme	55

Toute reproduction ou communication strictement interdite sous peine de poursuites judiciaires – Document tracé



FICHE N° 19 : LES PIÈGES À ÉVITER (2)	56
1. Piège n° 3 : La distinction entre la Communauté économique européenne et la Communauté européenne	56
2. Piège n° 4 : La distinction entre la Communauté européenne et l'Union européenne	56
FICHE N° 20 : LES PIÈGES À ÉVITER (3)	58
1. Piège n° 5 : La distinction entre les institutions en fonction de leur localisation : Bruxelles ? Luxembourg ? Strasbourg ? Francfort ?	58
2. Piège n° 6 : La distinction entre l'Union européenne, la Zone euro, l'Espace Schengen et l'Espace économique européen	58



INTRODUCTION : **LA CONSTRUCTION DE L'UNION** **EUROPÉENNE**



FICHE N° 1 : LA CECA

Plan de la fiche :

1. La construction de l'Union européenne
2. La création de la CECA

1. La construction de l'Union européenne

Construction de l'Union européenne = résultat d'un long processus jalonné par de nombreux traités. Pour bien commencer l'étude de ce processus, il faut retenir une **distinction importante** entre les **traités dits « constitutifs »** et les **traités dits « modificatifs »**.

Traités « constitutifs » = traités qui fondent une entité juridique (comme la CECA, la CEE, EURATOM ou l'UE).

Traités « modificatifs » = traités qui n'ont pour but que de modifier les traités constitutifs.

Partant de cette première distinction, la compréhension de la création de l'Union européenne ne peut être obtenue sans une approche historique. *Prêt(e) pour un cours d'histoire ?*

Lors du Congrès de La Haye (7-10 mai 1948), présidé par Winston Churchill, des délégations provenant de différents pays (France, Allemagne, etc.) se sont réunies afin de promouvoir une unification européenne. Néanmoins, les avis divergeaient quant à la forme de cette unification et l'on a vu apparaître une **opposition idéologique** assez nette entre les « **fédéralistes** » et les « **unionistes** ».



Bon à savoir :

Les unionistes privilégient une **coopération intergouvernementale**.

→ la thèse unioniste est axée sur le **respect des souverainetés étatiques** en postulant le maintien d'une simple coopération des États.

Les fédéralistes prônent l'**émergence d'une organisation supranationale d'intégration**.

→ la thèse fédéraliste postule l'**exercice commun de la souveraineté des États** par le biais d'une autorité supranationale qui serait ainsi dotée de compétences spécifiques et même de certaines institutions ou organes.

La thèse fédéraliste trouvera un certain écho, notamment par la création de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA).

2. La création de la CECA

S'il fallait déterminer le **point de départ du projet européen**, il s'agirait certainement de la célèbre **Déclaration Schuman** du **9 mai 1950** prononcée dans les salons de l'Horloge du Quai d'Orsay (d'où son surnom de « *discours de l'Horloge* »). Dans cette déclaration, Robert Schuman, alors ministre



français des Affaires étrangères, affirme sa volonté de : « *placer l'ensemble de la production franco-allemande de charbon et d'acier sous une Haute Autorité commune, dans une organisation ouverte à la participation des autres pays d'Europe* ».

→ **Création de la CECA** : la déclaration aboutit à la création de la CECA (*Communauté européenne du charbon et de l'acier*). En effet, cette dernière est mise en place par le **traité de Paris du 18 avril 1951**. Ce traité a été ratifié par les 6 États membres fondateurs : République fédérale d'Allemagne, France, Italie, Belgique, Pays-Bas et Luxembourg. Il est entré en vigueur le 23 juillet 1952 pour une durée de 50 ans.

→ **Pourquoi le charbon et l'acier ? 3 raisons :**

- ▶ Rendre la guerre « *matériellement impossible* » (Déclaration Schuman) ;
- ▶ Intérêt économique majeur pour la France et l'Allemagne (emploi, etc.) ;
- ▶ Le charbon et l'acier sont des éléments essentiels pour la reconstruction de l'Europe.

→ **Pourquoi ce traité est-il important ?**

- Il consacre la décision des États de réaliser un **marché commun du charbon et de l'acier** et d'en confier la gestion à une « communauté supranationale » ;
- Il institue un **marché commun**, réalisé notamment par :
 - **La libre circulation des produits** (abolition ou interdiction des droits d'entrée ou de sortie, des taxes d'effet équivalent ou des restrictions quantitatives à la circulation de produits) ;
 - **La libre concurrence** (interdiction des subventions et aides d'États, des ententes ou abus de position dominante).
- Il reconnaît que la **Communauté a la personnalité juridique** et qu'elle « *jouit de la capacité juridique nécessaire pour exercer ses fonctions et atteindre ses buts* » (**art. 6 traité de Paris**) ;
- Il énonce les **quatre institutions** dont se dote la Communauté : une Haute autorité (assistée d'un comité consultatif), une Assemblée commune, un Conseil spécial des ministres et une Cour de justice (**art. 7 traité de Paris**).
 -  **La Haute autorité** (9 membres) assure la réalisation des objectifs fixés par le Traité. Elle représente l'organisation ;
 -  **L'Assemblée commune** (78 députés) contrôle les actes de la Haute autorité. Néanmoins, elle n'a pas de pouvoir législatif, pas de pouvoir budgétaire et pas de pouvoir d'initiative. Elle représente les peuples ;
 -  **Le Conseil spécial des ministres** participe à la procédure de décision. Il représente les États membres ;
 -  **La Cour de justice** assure le respect du droit dans l'interprétation et l'application du traité et des règlements d'exécution.

Ensuite, le **projet européen a rencontré certains échecs**, comme :

-  Le projet de la **Communauté européenne de défense (CED)**, qui prévoyait la création d'une « *armée européenne* » ;

Toute reproduction ou communication strictement interdite sous peine de poursuites judiciaires – Document tracé



- **✗** La **Communauté politique européenne (CPE)** qui devait notamment contribuer à la sauvegarde des droits de l'homme et assurer la sécurité des États membres.

Enfin, ce projet a connu une **avancée** avec la mise en place de la **Communauté européenne de l'énergie atomique (CEEA)** dite « *EURATOM* ») et surtout la création de la **Communauté économique européenne (CEE)**.

Tu es déjà au bout de ta première fiche ! Le plus dur est toujours de commencer, donc le plus difficile est derrière toi. Toute l'équipe de Pamplemousse est fière de toi, et nous croyons en tes capacités à réussir ton année !

Mes notes :

**ACHÈTE MAINTENANT LE PACK COMPLET DE
20 FICHES DE RÉVISIONS OPTIMISÉES EN
DROIT INSTITUTIONNEL DE L'UE**



ACHETER

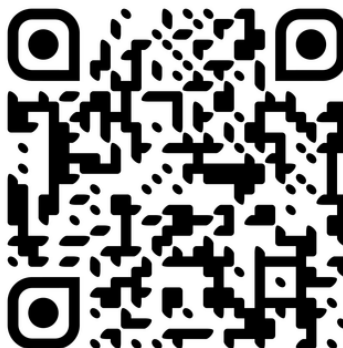
**ET VALIDE CETTE MATIÈRE QUI PÈSERA LOURD
DANS TA MOYENNE GÉNÉRALE ET TA RÉUSSITE**



JE VEUX VALIDER MON ANNÉE ET RÉUSSIR MES ÉTUDES !



DÉCOUVREZ TOUS LES OUTILS POUR RÉUSSIR



BOÎTE À OUTILS

